



SÉMINAIRE
DE QUÉBEC

Mémoire

Projet éolien Des Neiges - Secteur sud

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Février 2024

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	2
LE SÉMINAIRE DE QUÉBEC	3
1) MISSION	3
2) PROTECTION ET MAINTIEN DU PATRIMOINE CULTUREL ET IMMOBILIER DE LA VILLE DE QUÉBEC	3
3) DES BESOINS FINANCIERS D'ENVERGURE POUR UNE GRANDE MISSION	4
A) SOUTIEN AUX PRÊTRES	4
B) PASTORALE CATHOLIQUE UNIVERSITAIRE	4
C) CENTRE D'ANIMATION FRANÇOIS-DE LAVAL (CAFLD)	5
D) IMPLICATION SOCIALE ET SOUTIEN FINANCIER À DE NOMBREUSES ŒUVRES DE CHARITÉ ET ORGANISMES DU MILIEU	5
E) PARTICIPATION, COLLABORATION ET SOUTIEN FINANCIER À DIVERS PROJETS	5
LA SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ	7
1) HISTORIQUE	7
2) ACTIVITÉS RÉALISÉES SUR LE TERRITOIRE	7
3) EXPLOITATION FORESTIÈRE/SYLVICULTURE	8
4) CLUBS DE CHASSE ET PÊCHE	9
5) SENTIERS DE MOTONEIGE	10
6) ACTIVITÉS DE PLEIN AIR	11
7) PARCS ÉOLIENS	11
ORIGINE DU MONT-SAINTE-ANNE ET CONTRIBUTION DU SÉMINAIRE	14
EXPÉRIENCE LIÉE AUX PARCS ÉOLIENS EXISTANTS	15
APPUI AU PROJET DES NEIGES – SECTEUR SUD	17
CONCLUSION	18
ANNEXE	19

INTRODUCTION

Lorsque M^{gr} François de Laval s'est porté acquéreur de la *Seigneurie de Beaupré* (la *Seigneurie*) entre 1662 et 1668, son objectif était de garantir à la *Société des prêtres du Séminaire de Québec* (le *Séminaire*), les ressources nécessaires pour l'exécution de ses œuvres de bienfaisance, notamment sa mission pastorale, mais aussi ses engagements en matière d'éducation et de soutien communautaire.

Trois cent soixante-deux ans plus tard, le *Séminaire* réussit à poursuivre son œuvre éducative et sociétale grâce aux fruits de cette propriété.

Or, les redevances issues de la récolte de bois et les baux de villégiature auprès des membres de clubs de chasse et pêche, pour l'utilisation de son territoire, ne permettant pas d'assurer la pérennité de l'institution, il a fallu ouvrir la voie à d'autres sources de revenus.

Ainsi, à l'automne 2005, le *Séminaire* s'est associé aux producteurs d'énergie *Boralex* et *Gaz Métro* (devenue *Énergir*), afin d'exploiter le potentiel éolien considéré élevé des terres de la Seigneurie de Beaupré.

A priori, la proximité des lignes de transport d'*Hydro-Québec* et des infrastructures routières développées par le *Séminaire* au fil du temps a conféré un solide avantage au *Consortium* dans sa volonté de participer à l'appel d'offres que venait de lancer la société d'État pour une puissance installée de 2 000 mégawatts pour l'ensemble du Québec. L'entreprise fut un succès. Ainsi est né le plus grand regroupement de parcs éoliens au Canada d'un seul tenant dès 2013, composé de 164 éoliennes développant une puissance installée de 364 mégawatts.

Les impératifs de protection de la ressource forestière, mais surtout le respect des milieux environnants et de la population, ont joué un rôle majeur dans la mise en œuvre des parcs éoliens.

Depuis sa création, le *Séminaire* a toujours mis l'emphase sur l'établissement et le maintien de relations harmonieuses avec tous les utilisateurs de la *Seigneurie* et son entourage urbain. Avec l'appui indéfectible de la *MRC de La Côte-de-Beaupré* et de l'ensemble de ses municipalités composantes, tous y ont vu une formidable occasion de prospérer.

Outre la création d'emplois et le recours à plusieurs entreprises locales, la phase de construction et d'aménagement du territoire a permis de réaliser qu'il était possible de combiner le développement avec le respect de l'environnement, tant naturel que social. Plus qu'un argument favorable, cet aspect de la question représente le cœur de notre action.

Depuis bientôt quatre siècles, le *Séminaire* a tiré parti de ses terres sans jamais mettre en péril l'intégrité et la pérennité de ce joyau naturel. Le développement éolien, tel que réalisé par nos partenaires, constitue à nos yeux une véritable démonstration de développement durable.

Dans ce contexte, nous tenons par les présentes à confirmer notre appui à *Boralex-Énergir-Hydro-Québec* pour la réalisation du *Projet éolien Des Neiges – Secteur Sud*, essentiel à la production d'une énergie propre qui bénéficiera à l'ensemble des Québécois.

LE SÉMINAIRE DE QUÉBEC

1) MISSION

Le *Séminaire de Québec* est l'un des berceaux de la culture québécoise.

D'abord et avant tout, il fut une société de prêtres catholiques fondée en 1663 par François de Laval, premier évêque de Québec. L'objectif initial fut la formation des prêtres et la fondation des paroisses de la Nouvelle-France et, éventuellement, la mise en œuvre du système d'instruction publique.

À cet égard, le *Séminaire* est à l'origine de la fondation de la première université francophone des Amériques, soit l'*Université Laval* en 1852.

Originellement fondée en 1668, la direction du *Petit Séminaire de Québec* a été confiée en 1987 à une organisation laïque sans but lucratif qui offre une formation générale mixte de niveau secondaire. Depuis, l'établissement fut rebaptisé *Collège François-de-Laval*, en hommage à son fondateur.

La vocation éducative des lieux, au cœur du Vieux-Québec, est maintenue puisque le *Séminaire* accueille également l'*École d'architecture* de l'*Université Laval* dans le pavillon du Vieux-Séminaire.

Le *Séminaire* est une corporation légalement constituée en vertu de la *Loi concernant le Séminaire de Québec* (L.Q. 1979, chapitre 96). En vertu de ses règlements, le *Conseil du Séminaire* a pour fonction de poursuivre les fins stipulées dans sa *Loi* soit : l'établissement et le progrès de la religion, la formation du clergé, la formation des candidats aux divers ministères dans l'Église, la formation chrétienne, l'enseignement, l'éducation, l'instruction et toutes autres œuvres à créer selon les besoins. Pour y parvenir, dans un monde constamment en évolution et voulant s'adapter à son époque, il doit entretenir, par une saine gestion, les biens immobiliers et mobiliers qui constituent le patrimoine stable de la *Corporation* et qui sont destinés à garantir sa sécurité économique et la réalisation de sa mission qui a évolué au fil du temps. En somme, le *Séminaire* depuis des siècles est un protagoniste culturel et social de grande importance dans la région de Québec.

2) PROTECTION ET MAINTIEN DU PATRIMOINE CULTUREL ET IMMOBILIER DE LA VILLE DE QUÉBEC

Les majestueux édifices du *Séminaire* font partie des figures dominantes du site patrimonial du Vieux-Québec, inscrit sur la *Liste du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)*.

On y retrouve le pavillon du Vieux-Séminaire, immeuble classé historique, encore utilisé à ce jour par l'*École d'architecture* de l'*Université Laval*, le pavillon Jean-Olivier-Briand, lieu de résidence pour les prêtres ainsi que le pavillon Camille-Roy, longtemps occupé par les Archives de l'archidiocèse de Québec et les Laboratoires d'archéologie de l'*Université Laval*.

Véritable socle de la culture québécoise, le *Séminaire* accueille également le *Musée de l'Amérique francophone* situé actuellement dans le pavillon Jérôme-Demers, et qui retrouvera bientôt son appellation originale de *Musée du Séminaire*, la plus ancienne installation muséale au Canada. La collection du *Musée*, consacrée à l'implantation et au développement de la culture française en Amérique du Nord, est sous la gouvernance et la protection du *Musée de la civilisation de Québec* depuis 1995. Le *Musée du Séminaire* sera relocalisé bientôt au pavillon Camille-Roy et regroupé avec les futurs espaces muséaux de la Capitale-Nationale, qui seront accessibles à la population. Le *Séminaire* est l'un des partenaires les plus importants du *Musée de la civilisation*.

Le *Séminaire de Québec* fut désigné lieu historique national du Canada le 1^{er} janvier 1929. L'ensemble de ses édifices est classé monument historique. Il détient d'autres biens patrimoniaux situés dans la *Municipalité de la paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente*. Également, il s'assure de mettre en valeur la *salle des Promotions*, lieu unique, historique et social, située dans le pavillon Camille-Roy dans le Vieux-Québec, liée à la période de création de l'*Université Laval* et du *Petit Séminaire de Québec*.

3) DES BESOINS FINANCIERS D'ENVERGURE POUR UNE GRANDE MISSION

a) SOUTIEN AUX PRÊTRES

Nonobstant les changements survenus dans la société civile au fil du temps, le *Séminaire* poursuit sa mission d'origine par son implication tant sociale que financière, soit :

- La formation des futurs prêtres au *Grand Séminaire* :
 - Œuvre première et principale du *Séminaire de Québec*. Il reçoit les séminaristes de plusieurs diocèses de la province et même du Canada et de l'étranger ;
- Maison de repos :
 - Sans se substituer aux résidences déjà existantes pour les prêtres, le pavillon Jean-Olivier-Briand se veut un lieu de ressourcement, d'accueil et de repos à faible coût pour les prêtres actifs dans le ministère pastoral. Le *Séminaire* leur offre un lieu d'hospitalité sacerdotale ouvert et accueillant ;
- le Service de la formation continue des prêtres et des intervenants pastoraux mandatés du Diocèse de Québec :
 - Le *Séminaire* poursuit toujours son implication dans la formation continue des prêtres et des intervenants pastoraux mandatés dans le Diocèse.

b) PASTORALE CATHOLIQUE UNIVERSITAIRE

La *Pastorale catholique universitaire* est une œuvre du *Séminaire de Québec* depuis 2011. Elle rassemble les universitaires sur le campus. Les activités sont organisées entièrement par les étudiants, appuyées par un prêtre du *Séminaire* et un agent de pastorale. Cette œuvre est opérée sous l'égide de l'*Association étudiante catholique de l'Université Laval (AECUL)*.

c) CENTRE D'ANIMATION FRANÇOIS-DE LAVAL (CAFLD)

Situé dans la Basilique-Cathédrale Notre-Dame de Québec où se trouve le tombeau de saint François de Laval, le *Centre* se consacre à faire connaître la vie, l'œuvre et la spiritualité du premier évêque de la Nouvelle-France, canonisé par le pape François en 2014. Ouvert toute l'année, le *CAFLD* reçoit des groupes en tout temps et est une référence pour les chercheurs à l'affût d'informations liées au XVII^e siècle. Il s'agit d'un lieu historique important avec plus de 90 000 visiteurs chaque année.

d) IMPLICATION SOCIALE ET SOUTIEN FINANCIER À DE NOMBREUSES ŒUVRES DE CHARITÉ ET ORGANISMES DU MILIEU

Afin de respecter son engagement auprès de la collectivité et en vertu des prémisses de sa fondation, le *Séminaire* via la participation des prêtres, apporte une présence sur plusieurs Conseils d'administration en plus de soutenir financièrement de multiples organismes de la région de Québec, dont évidemment le nombre et les besoins sont grandissants.

De manière générale, le *Séminaire* se veut un partenaire silencieux. Cela dit et pour fins d'exemple, notons les organismes dont la mission consiste à offrir refuge et accompagnement aux personnes démunies vivant diverses situations : itinérance, pauvreté, alcoolisme, toxicomanie, exclusion sociale, réinsertion sur le marché du travail ou autre.

Le *Séminaire* s'implique dans des œuvres et des organismes que le *Séminaire* a établis lui-même, qu'on lui a confiés (entièrement ou partiellement) au cours de l'histoire ou qu'il désire soutenir financièrement ou s'impliquer à l'aide de ses ressources. Ils constituent pour le *Séminaire* des moyens et des instruments pour poursuivre sa mission et maintenir son statut d'organisme de bienfaisance.

e) PARTICIPATION, COLLABORATION ET SOUTIEN FINANCIER À DIVERS PROJETS

En plus d'offrir son aide aux étudiants à la maîtrise en biologie, le *Séminaire* fournit un soutien financier à diverses Chaires d'enseignement et de recherche de l'*Université Laval*.

Soucieux de la protection de la faune, le *Séminaire* contribue, avec son partenaire d'affaires *Boralex*, au projet de recherche et développement coopératif sur le rôle de la tique d'hiver dans l'écologie des populations d'orignaux dans l'est du Canada. Ce projet majeur vise à comprendre et prédire la dynamique des interactions entre la tique d'hiver et la population d'orignaux en fonction des conditions anticipées de réchauffement du climat et des densités des populations d'orignaux.

Autre projet phare auquel participe le *Séminaire* en collaboration avec l'*Université Laval* et la *Fondation de la faune du Québec (FFQ)* : la création de sites de conservation pour la grive de Bicknell, une espèce désignée menacée. D'une durée de 40 ans, cette entente évolutive prévoit que 40 hectares de forêts situés sur les terres du *Séminaire* seront soustraits de toutes activités forestières de façon à assurer une protection intégrale de l'habitat de cette espèce.

Conformément à ses principes fondateurs, le *Séminaire* participe activement aux initiatives visant la protection de l'environnement. Dans le contexte de la lutte aux changements climatiques, il a contribué largement avec l'*Université Laval* dans son objectif de devenir la première université carboneutre en Amérique. En vertu d'une entente de crédit carbone

entre les deux partenaires, le *Séminaire* cède gratuitement à l'*Université Laval*, les droits d'utiliser un volume de captation carbone séquestré (crédit carbone) équivalent à 5 705 tonnes par an de CO2 grâce à un engagement du *Séminaire* de créer deux aires de conservation intégrale dans la *Seigneurie*, éliminant par le fait même les récoltes forestières sur ces espaces.

En outre, le *Séminaire* collabore financièrement, avec l'*Organisation de bassins versants de Charlevoix-Montmorency (OBV-CM)*, à de nombreux projets de caractérisation et de conservation de milieux forestiers fragiles touchant principalement la conservation de milieux humides. Le *Séminaire* collabore également avec la *Direction des aires protégées (DAP)* du *ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MDDELCCFP)* pour la reconnaissance d'une réserve naturelle sur la *Seigneurie*.

LA SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ

1) HISTORIQUE

Créée par la Compagnie de la Nouvelle-France à Paris il y a presque 400 ans, la *Seigneurie* constitue une célébration de la nature luxuriante du Québec. On la désigne communément comme les « *Terres du Séminaire* ».

En raison de sa position géographique, la *Seigneurie* chapeaute la Côte-de-Beaupré et la portion ouest de Charlevoix. Parallèle au fleuve, elle délimite l'extrémité nord-est de la vallée du Saint-Laurent.

Sa superficie de près de 1 600 km² se déploie sur une longueur d'environ 80 kilomètres par une largeur d'environ 20 kilomètres. En partant à l'ouest des villes de Stoneham et Sainte-Brigitte-de-Laval, elle s'étire jusqu'à la rivière du Gouffre à Saint-Urbain, à l'est. Ainsi, elle touche à dix municipalités réparties dans les *MRC de la Jacques-Cartier, de La Côte-de-Beaupré et de Charlevoix*. En perspective, le territoire équivaut à plus de huit fois la superficie de l'île d'Orléans.

On la désigne encore sous l'appellation « *Terres du Séminaire* », et pour cause. La *Seigneurie* fut acquise entre 1662 et 1668 par M^{gr} de Laval, premier évêque de Nouvelle-France et fondateur du *Séminaire de Québec*. En 1680, il lègue ses biens et la *Seigneurie* au *Séminaire*. Le but de cette transaction était de doter la Société des prêtres du « *Séminaire* » des ressources nécessaires pour ses œuvres et assurer sa pérennité et sa croissance au fil du temps.

Conformément aux desseins de celui que l'on désigne maintenant comme saint François de Laval, la *Seigneurie* continue de procurer, plus de trois siècles et demi plus tard, un revenu très important de subsistance pour les prêtres, les œuvres, les services qu'il rend et l'entretien des immeubles que le *Séminaire* maintient dans le Diocèse de Québec.

2) ACTIVITÉS RÉALISÉES SUR LE TERRITOIRE

Si un seul terme était autorisé pour décrire l'activité humaine sur la *Seigneurie*, ce mot serait harmonie.

De sa création jusqu'à aujourd'hui, la *Seigneurie* a fait l'objet d'une attention méticuleuse de la part de son propriétaire et de ses dirigeants. Un tel joyau se doit d'être soigneusement entretenu et géré afin d'en assurer la pérennité. Pour se faire, le *Séminaire* compte sur une équipe d'une douzaine de personnes formée de professionnels en la matière (ingénieurs et techniciens) qui compose son *Service forestier*, qui en assure la bonne gestion.

Il en va de même pour l'utilisation du territoire. Le *Séminaire* impose des règles strictes aux nombreux utilisateurs de la *Seigneurie de Beaupré*. En quelque sorte, chaque utilisateur comprend qu'il est considéré comme un bénéficiaire et que, en cette qualité, sa présence est un privilège révocable. Nullement contestée par ses utilisateurs, cette rigueur est même perçue comme un gage de la préservation des lieux.

Les principales activités sur la *Seigneurie* assurant des revenus au *Séminaire* sont : l'exploitation forestière, la location de clubs de chasse et pêche et l'aménagement de parcs éoliens.

D'autres activités de plein air s'y tiennent, avec autorisation du *Séminaire*, entre autres les sentiers utilisés par deux clubs de motoneige et les sentiers de ski de fond, de marche et la descente en canot.

3) EXPLOITATION FORESTIÈRE/SYLVICULTURE

Le *Séminaire* détient un statut de producteur forestier délivré par le *ministère des Ressources naturelles et des Forêts*. Pour assurer la saine gestion de sa propriété, il dispose de son propre *Service forestier* qui se veut le gardien de la pérennité de la ressource.

En 2014, le *Séminaire* a mis en place un *Plan général d'aménagement forestier (PGAF)* pour la période 2016-2025. Ce *Plan* répond aux exigences de la norme élaborée par le *Forest Stewardship Council (FSC)*, certification reconnue qui favorise le maintien et l'amélioration des pratiques forestières novatrices, évoluées et respectueuses de l'environnement.

Selon l'analyse de la firme *Consultants forestiers DGR*, la *Seigneurie* compte presque 13 millions de mètres cubes de toutes essences (m³) de volume marchand. Ce volume important est réparti à 70 % en essences résineuses (sapin, épinettes, pin gris) et 30 % en essences feuillues (bouleaux papier et jaune, érable et peuplier).

Un nouveau *Plan général d'aménagement forestier (PGAF)* est en cours de préparation et couvrira la prochaine période décennale de 2026 à 2035. En vertu de sa volonté de maximiser son apport économique régional, le *Séminaire* s'assure prioritairement que les quelque 300 travailleurs requis pour les opérations forestières sur son territoire proviennent des municipalités avoisinantes à la *Seigneurie*.

Afin d'assurer une pleine régénération de la ressource forestière, le *Séminaire* effectue annuellement des travaux sylvicoles. La superficie de plantation est déterminée en tenant compte du calcul de possibilité forestière, un exercice réalisé tous les cinq ans dans le cadre de son *PGAF*. Le *Séminaire* applique le principe de précaution, une mesure rigoureuse de gestion du territoire mise en place afin de prévenir des dommages irréversibles à l'environnement.

Les travaux sylvicoles génèrent du travail pour environ une quarantaine de travailleurs sur une période de six mois. Fidèle à ses convictions, le *Séminaire* s'assure de favoriser la main-d'œuvre locale.

Aussi, le *Séminaire* s'assure que la récolte de produits forestiers ligneux maintient la biodiversité, la productivité et les processus écologiques de la forêt. Grâce à la norme environnementale *FSC*, il est possible d'optimiser la récolte de matière ligneuse en tout respect de la quantité et de la qualité d'habitat pour l'ensemble des espèces fauniques et floristiques présentes sur le territoire.

Rappelons ici qu'en dépit de son statut de propriété privée, la *Seigneurie de Beaupré* est soumise aux lois et règlements, notamment : le *Code civil du Québec*, la *Loi sur les normes du travail*, la *réglementation des municipalités locales et régionales (MRC)* couvrant le territoire, la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (LEMV – niveau provincial)*, la *Loi sur les espèces en péril (LEP – niveau fédéral)*, la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* et la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Le *Séminaire* est un citoyen corporatif qui débourse plus de 600 000 \$ par année en taxes municipales et scolaires aux dix municipalités qui accueillent la *Seigneurie de Beaupré*, sans compter que celles-ci perçoivent également auprès des membres de clubs de chasse et pêche des taxes pour leurs chalets.

4) CLUBS DE CHASSE ET PÊCHE

Résultat des efforts magistraux visant la préservation de son aspect naturel, notamment en raison de l'accès parcimonieux accordé par ses propriétaires, la *Seigneurie* est tenue en haute estime par les membres chasseurs et pêcheurs et leurs invités qui ont le privilège de la fréquenter.

Subdivisé en 201 clubs de chasse et pêche, le territoire de la *Seigneurie* demeure une propriété privée. Quelque 1 350 membres des clubs et leurs invités, sous bail, sont autorisés par le *Séminaire* et peuvent s'adonner à leur activité favorite. On ne dénombre pas moins de 70 000 jours/visite annuellement dans la *Seigneurie* pour ce groupe.

Il importe ici de spécifier que lesdites redevances sont calculées afin de couvrir les déboursés liés à l'entretien des infrastructures et non dans un but de rentabilité. Suivant les convictions des propriétaires, ni le niveau de revenu ou encore le statut social ne constituent un impératif d'admissibilité, bien au contraire.

Chaque membre doit se soumettre à un véritable train de mesures et de règlements sévèrement appliqués. Toute dérogation est passible d'expulsion. Le caractère strict de ces conditions d'utilisation est non seulement respecté par les utilisateurs, mais son exécution est saluée puisqu'elle contribue à la sauvegarde des espaces et au maintien de l'environnement.

En outre, chaque club de chasse et pêche a l'obligation de produire un rapport annuel détaillant le nombre de prises halieutiques et giboyeuses, particulièrement pour la pêche de la truite mouchetée, de la chasse à l'orignal et du piégeage des différentes espèces. Il s'agit d'une source importante de renseignements qui permet d'assurer une gestion rigoureuse de la ressource faunique. Selon les données compilées par le *Séminaire*, la moyenne annuelle de captures se chiffre à près de 80 000 truites mouchetées. Au cours des dix dernières années, pas moins de 300 orignaux ont été prélevés sur le territoire de la *Seigneurie*, qui fait partie de la zone de chasse 27 du *ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)*.

En matière de respect des lois et règles environnementales rattachées aux chalets de villégiature, le *Séminaire de Québec* a entrepris, au début des années 1990, la normalisation de toutes les installations septiques des chalets localisés sur son territoire et convient avec chaque membre de club de chasse et pêche de l'application du *Règlement sur l'évacuation et*

*le traitement des eaux usées des résidences isolées*¹, qui stipule notamment que « la construction doit respecter le milieu naturel en étant dotée d'une installation septique conforme ».

Au surplus, chaque membre est invité à prendre connaissance des lois suivantes :

- ◇ *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q. c. Q-2) ;*
- ◇ *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect (L.R.Q.c. Q-89) ;*
- ◇ *Loi sur la sécurité des barrages (L.R.Q., c S-3.1.01).*

Le *Séminaire* a également produit plusieurs documents et cartes à l'intention de ses membres, habituellement en collaboration avec *Faune Québec*, afin d'assurer une saine gestion, entre autres :

- ◇ *Protection de l'environnement et santé et sécurité, Aide-mémoire, Seigneurie de Beaupré (2022)*² ;
- ◇ *Tableau indiquant l'ouverture des chemins principaux*³ ;
- ◇ *Réseau routier classes 1 et 2 sur la Seigneurie de Beaupré*⁴ ;
- ◇ *Urgence points d'évacuation, Seigneurie de Beaupré*⁵ ;
- ◇ *Brochures sur la truite mouchetée, l'original et le loup.*

Le *Séminaire* a été également sollicité afin de réaliser l'aménagement de pas moins de 250 frayères pour la truite mouchetée sur son territoire.

Force est de constater que toutes ces obligations et restrictions ne représentent pas un frein à la fréquentation de la *Seigneurie*. Chaque membre est conscient du caractère exclusif de l'endroit. La transmission des règles est ainsi garantie d'un renouvellement de bail à l'autre. Certains en sont à la cinquième génération familiale à titre de membre d'un club sur la *Seigneurie*.

5) SENTIERS DE MOTONEIGE

Deux clubs de motoneigistes détiennent des autorisations de circuler sur les terres de la *Seigneurie*, qui leur offre plus de 180 km de sentiers enneigés :

¹ <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/Q-2,%20r.%202022>

² https://www.seigneuriedebeaupre.ca/documents/contenu/protection_de_l_environnement_et_sante_securite_aide_memoire.pdf

³ <https://www.seigneuriedebeaupre.ca/ouverture-des-chemins-principaux.aspx>

⁴ [https://www.seigneuriedebeaupre.ca/documents/contenu/\(X08.2\)%20R%C3%A9seau%20routier%20Seigneurie%20de%20Beaupr%C3%A9.pdf](https://www.seigneuriedebeaupre.ca/documents/contenu/(X08.2)%20R%C3%A9seau%20routier%20Seigneurie%20de%20Beaupr%C3%A9.pdf)

⁵ [https://www.seigneuriedebeaupre.ca/documents/contenu/\(X08.3\)%20Urgence%20points%20d%E2%80%99%C3%A9vacuation%20Seigneurie%20de%20Beaupr%C3%A9.pdf](https://www.seigneuriedebeaupre.ca/documents/contenu/(X08.3)%20Urgence%20points%20d%E2%80%99%C3%A9vacuation%20Seigneurie%20de%20Beaupr%C3%A9.pdf)

- Le *Club d'Auto-Neige Le Sapin d'Or* existe depuis 1966. Il regroupe quelque 1 500 membres de Charlesbourg, de Beauport/Montmorency et de Charlevoix. <http://www.sapin-dor.qc.ca/>
- L'*Association des motoneigistes de l'Arrière-Pays* est en action depuis 1993. Le Club parcourt les municipalités du Lac-Beauport, de Stoneham, de Sainte-Brigitte-de-Laval. <http://www.clubbarrierepays.com/>

À titre indicatif, le *Relais Sainte-Anne*, situé aux abords de la Piste provinciale n°3, rapporte le passage, en période de pointe, de plus de mille motoneigistes chaque jour, de janvier à mars.

6) ACTIVITÉS DE PLEIN AIR

Dans ce qui s'avère l'un des endroits parmi les plus naturels que la région de la Capitale-Nationale puisse offrir, la *Seigneurie* représente un terrain de jeu plus grand que nature pour de nombreux utilisateurs.

Dans l'esprit de partage qui l'anime, le *Séminaire* accorde des droits d'accès à un club de ski de fond, soit les *Sentiers du Moulin*, basé à Lac-Beauport. Entre 15 et 20 km de pistes skiables sont tracées durant la saison froide.

Deux organismes de sentiers pédestres reçoivent également un droit de passage, une fois l'an. Il s'agit de la *Traversée de Charlevoix*⁶, œuvre du légendaire Eudore Fortin. Depuis maintenant 40 ans, grâce au concours du *Séminaire* et à la volonté de fer de son fondateur, la *Traversée de Charlevoix* offre aux randonneurs, aux raquetteurs et aux skieurs de fond des sentiers de courte randonnée et un sentier de longue randonnée de 105 kilomètres avec hébergement en chalets.

Autre destination incontournable de Charlevoix, les *Sentiers des Caps*⁷ offrent un magnifique réseau de randonnées pédestres, mais aussi des pistes de ski de fond et de raquette avec, à certains endroits, une vue exceptionnelle sur le fleuve Saint-Laurent.

Parmi les autres ententes conclues par le *Séminaire* pour l'utilisation du territoire à des fins récréatives, on compte celle intervenue avec la *Fédération québécoise du canot et du kayak* qui permet à leurs clubs membres d'accéder à la propriété pour se rendre à la rivière Sainte-Anne du Nord (au nord de Saint-Ferréol-les-Neiges) et à la rivière Des Neiges (au nord de Sainte-Brigitte-de-Laval).

7) PARCS ÉOLIENS

Au tournant des années 2000, une nouvelle épithète est venue s'ajouter à la panoplie d'attributs accolés à la *Seigneurie*. Une nouvelle opportunité se présente. À la suite de la production d'une carte par le *ministère des Ressources naturelles et des Forêts*, précisant la localisation des gisements éoliens potentiels sur l'ensemble du Québec, des compagnies se sont intéressées

⁶ <https://www.traverseedecharlevoix.qc.ca/>

⁷ <https://www.sentierdescaps.com/>

aux gisements sur la *Seigneurie* et ont entrepris des discussions avec les autorités du *Séminaire*.

Sans que cela ne représente une menace, la capacité hydroélectrique du Québec commençait déjà à soulever certaines appréhensions. Compte tenu de la forte croissance de la demande en électricité et l'appétit du gouvernement d'alors pour le développement de nouvelles sources d'énergie propre pour les entreprises, le potentiel éolien du Québec a pris la forme d'une solution envisageable.

Ainsi, la *Stratégie énergétique du Québec 2006-2015* a retenu le développement d'une filière éolienne dans ses orientations et priorités d'action, découlant d'un avis de la *Régie de l'énergie* portant sur la sécurité énergétique du Québec, lequel recommandait d'exploiter davantage le potentiel éolien. L'objectif d'alors : que l'éolien génère 10 % de la puissance totale de production d'électricité au Québec.

Dans une optique de développement, la *Seigneurie* représente un gisement potentiel à cet égard et un site d'exception. Géographiquement, on ne peut espérer mieux. Sa proximité d'un grand centre urbain saute aux yeux de quiconque consulte une carte.

Or, il y a beaucoup plus. Le territoire est traversé d'est en ouest par les lignes de transport d'électricité d'*Hydro-Québec*, notamment les lignes à haute tension (735 kV) qui acheminent l'énergie produite par les centrales hydroélectriques de la Côte-Nord et du Labrador, ce qui lui confère une position stratégique. Autres avantages indéniables : il s'agit de l'un des meilleurs régimes de vent au Québec, aucune résidence permanente ne se trouve sur le site et il s'agit d'un propriétaire unique du site à développer. Négocier avec un propriétaire d'un seul tenant ou, mieux, s'en faire un partenaire, accélère la mise en œuvre d'un projet d'envergure.

En 2005, le *Séminaire*, propriétaire de la *Seigneurie*, a conclu une entente avec le *Consortium Boralex-Gaz Métro* (devenu depuis *Énergir*), pour le développement de tout le potentiel énergétique éolien de la *Seigneurie*.

Au même titre que n'importe quel autre bénéficiaire d'un territoire, un bail est signé avec le propriétaire et une redevance est exigée au *Consortium*.

Il importe de préciser que, comme tout autre locataire ou utilisateur, le *Consortium* a le devoir de respecter les termes stricts concernant l'utilisation du territoire de la *Seigneurie*. Les valeurs de protection de la faune et de la flore et de développement durable s'appliquent avec la même rigueur.

Une première installation d'éoliennes fut complétée dans la partie nord du territoire de la *Seigneurie*, soit les parcs 2 et 3 (phase 1), puis le parc 4 (phase 2) et finalement un parc communautaire avec la *MRC de La Côte-de-Beaupré* (phase 3), qui totalisent alors 364 MW de puissance installée produite avec 164 éoliennes. Au plus fort des travaux, en 2013, la construction des parcs constituait le plus important chantier dans la région de la Capitale-Nationale.

En prévision des besoins énergétiques importants qu'aura le Québec à court et moyen termes, *Hydro-Québec* a établi ses nouveaux barèmes de production d'énergie verte en fonction des objectifs de décarbonation de l'économie et d'électrification des transports fixés par le Gouvernement du Québec. Ainsi, la société d'État, *Hydro-Québec*, s'est ralliée à *Boralex* et *Énergir* pour le développement supplémentaire de trois projets éoliens sur le territoire de la *Seigneurie*.

Nommé *Projets éoliens Des Neiges*, les trois nouveaux parcs de 400 MW chacun seront adjacents à ceux déjà existants de la *Seigneurie* :

- *Des Neiges – Secteur Sud*, qui fait l'objet des présentes audiences au BAPE, sera aménagé entièrement sur le territoire non organisé (TNO) Lac-Jacques-Cartier dans la *MRC de La Côte-de-Beaupré* ;
- *Des Neiges – Secteur Charlevoix*, sera localisé dans la *MRC de Charlevoix*, sur le territoire des municipalités de *Baie-Saint-Paul* et de *Saint-Urbain*;
- *Des Neiges – Secteur Ouest*, sera situé sur le territoire non organisé Lac-Jacques-Cartier dans la *MRC de La Côte-de-Beaupré* et pourrait s'étendre sur le territoire de la municipalité de *Stoneham-et-Tewkesbury* dans la *MRC de La Jacques-Cartier*.

Suivant la sanction gouvernementale au terme du rigoureux processus d'évaluation environnementale et avec l'assentiment des instances régionales représentant la population, les trois parcs compteront environ 60 éoliennes chacun pour une puissance installée d'environ 400 MW chacun.

ORIGINE DU MONT-SAINTE-ANNE ET CONTRIBUTION DU SÉMINAIRE

Au milieu des années 60, le Mont-Sainte-Anne est inauguré en grande pompe. Il était alors la propriété de la Ville de Beaupré. Avec ses dix pistes et ses quatre remontées mécaniques, dont une télécabine, la nouvelle station de sports d'hiver crée un engouement immédiat. En 1969, on y tient la première épreuve de Coupe du monde de ski alpin.

L'année suivante, le *Gouvernement du Québec* prend possession de la montagne avec l'objectif de créer la *Station récréotouristique Mont-Sainte-Anne*. L'objectif est de développer le versant nord de la montagne.

Pour ce faire, sans le consentement explicite du plus grand propriétaire dont les terres sont adossées au nord de la montagne, soit le *Séminaire*, le gouvernement procède par expropriation. Selon la méthode de l'époque, la marge de manœuvre des expropriés est minime, comme leur pouvoir de négociation. C'est ainsi que le gouvernement a pu mettre la main sur une importante bande de terrain de deux kilomètres de large par dix kilomètres de longueur, soit environ 2 188 hectares (21,9 km²) de la *Seigneurie*. Cette superficie expropriée représente plus du tiers, plus précisément 37 %, de l'ensemble du site actuel de la *Station récréotouristique Mont-Sainte-Anne*.⁸

À cet égard, le *Séminaire* considère avoir largement contribué à l'établissement de cette grande et belle *Station récréotouristique*. Dans ce contexte, il est plus que raisonnable de permettre au *Séminaire* de pouvoir exploiter le plein potentiel de toutes ses terres adjacentes à la *Station*.

Il importe ici d'apporter une nuance importante et relative à l'appellation/vocabulaire pour désigner le secteur du Mont-Sainte-Anne, soit le vocable de parc. Au sens strict de la Loi, ce que confirment les autorités municipales de la Côte-de-Beaupré, la *Station récréotouristique Mont-Sainte-Anne* ne détient pas le statut légal de parc.

C'est la raison pour laquelle on la désigne ainsi : *Station récréotouristique Mont-Sainte-Anne (MSA)* reflétant l'usage et les activités réellement exercés, soit de nature récréative intensive (station de ski alpin), extensive (ski de fond, *fat bike*, raquette, randonnée pédestre et camping), commerciale (commerces et services) et touristique (chalets de villégiature et résidence secondaire à la base de la montagne).

L'appellation « *Parc du Mont-Sainte-Anne* » pour désigner l'endroit est donc fautive. D'ailleurs, selon la *Loi sur les Parcs* (chapitre P-9)⁹, la définition est très précise :

b) « parc » : un parc national dont l'objectif prioritaire est d'assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public pour des fins d'éducation et de récréation extensive ;

⁸ Voir carte en annexe (la partie en jaune représente le territoire cédé par le Séminaire)

⁹ <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/p-9>

e) « récréation extensive » : un type de récréation caractérisée par une faible densité d'utilisation du territoire et par l'exigence d'équipements peu élaborés.

Pour résumer, le Gouvernement du Québec est propriétaire du fonds de terrain de la *Station récréotouristique Mont-Sainte-Anne* (tréfoncier) qui en a confié la gestion du territoire à la *SÉPAQ*. L'entreprise privée *Resorts of the Canadian Rockies* possède un bail lui permettant d'exploiter les activités de ski alpin jusqu'en 2093.

UN NOUVEAU SENTIER DE SKI DE FOND SUR LA SEIGNEURIE

Sensible à certaines préoccupations citoyennes émises au cours des derniers mois, le *Séminaire* considère l'aménagement d'un nouveau sentier de ski de fond sur la *Seigneurie* afin de permettre aux fondeurs d'observer le futur parc éolien. Ce projet pourrait s'apparenter aux ententes existantes d'utilisation du territoire avec les clubs de motoneiges et autres activités de plein air telles que décrites ci-dessus, et pourrait s'étendre sur une dizaine de km sur les Terres du Séminaire, dont l'accès est présentement limité. Cela permettrait à davantage de personnes de profiter de ce territoire majestueux, en plus de diversifier l'offre de sentiers dans la région à un moment où ce sport gagne de plus en plus en popularité.

EXPÉRIENCE LIÉE AUX PARCS ÉOLIENS EXISTANTS

Tel qu'évoqué plus haut dans ce mémoire, le *Séminaire* a conclu une entente avec le *Consortium Boralex-Énergir* en 2005, les autorisant à développer tout le potentiel éolien de la *Seigneurie*.

À la lumière des presque 20 dernières années de collaboration, le *Séminaire* considère que cette association a livré toutes ses promesses. Le *Consortium* s'avère un partenaire fidèle, respectueux de ses engagements et proactif.

À titre d'exemple, les exigences de respect et de saine cohabitation avec les autres activités autorisées sur la *Seigneurie* représentaient une condition *sine qua non*. Tant nos responsables du *Service forestier* que nos partenaires de la sphère récréotouristique peuvent en témoigner : compte tenu de l'envergure de ses activités, le *Consortium* se révèle un excellent collaborateur et surtout très à l'écoute des préoccupations qui lui sont soumises.

Les succès de chasse et pêche sont toujours au rendez-vous et nos villégiateurs n'ont que des bons mots envers eux. Nous n'avons, à ce jour, reçu aucune plainte et la cohabitation est saine.

La contrepartie financière de ce partenariat gagnant-gagnant se traduit par des retombées positives pour le *Séminaire* qui ont permis de :

- Soutenir la mission du *Séminaire* : acteur religieux et culturel, conservation de bâtiments patrimoniaux et historiques et support à des organismes et œuvres dans la communauté ;
- Entretien et améliorer les chemins et les infrastructures de la *Seigneurie* ;
- Réaliser plusieurs projets de recherches et de conservations (habitat de la grive, orignal, création de 340 hectares de réserve naturelle, conservation de milieu humide, etc., en

collaboration avec l'*Université Laval*, les *Parcs éoliens de la Seigneurie de Beauré* et autres) ;

- Contribuer au maintien des activités forestières et bonnes pratiques ;
- Aménagement de plus de 250 frayères pour la truite mouchetée.

Sans connaître totalement les retombées économiques favorables pour la *MRC*, les municipalités, les entrepreneurs et pour l'ensemble des citoyens de la Côte-de-Beauré, nous comprenons que celles-ci sont positives et permettent de soutenir les besoins de cette belle région.

APPUI AU PROJET DES NEIGES – SECTEUR SUD

Basé sur l'expérience positive émanant de l'aménagement et de la mise en service des quatre parcs éoliens existants, le *Projet Des Neiges – Secteur Sud* présente plusieurs opportunités économiques pour le *Séminaire* et surtout pour la grande région de Charlevoix-Côte-de-Beaupré-Québec tout au long de la période de construction et, à long terme, lors de l'exploitation.

Dans le contexte des besoins énergétiques en croissance exponentielle et de la nécessité qu'a le Québec de déployer de nouvelles sources d'énergie propre, ce nouveau projet comporte une série d'avantages qui militent en sa faveur :

- a) La proximité des lignes existantes de transport d'*Hydro-Québec* constitue un avantage marqué. Non seulement réduit-elle les coûts financiers pour le raccordement au réseau électrique québécois, elle minimise l'impact écologique de l'opération et l'impact visuel. Moins d'arbres coupés, moins de terrains dénaturés représentent un gain non négligeable en matière de protection de l'environnement ;
- b) Il n'y a aucune résidence permanente sur le site ;
- c) Le gisement éolien est de grande qualité, l'un des meilleurs régimes de vent au Québec ;
- d) Pour le développeur, devoir composer avec un seul propriétaire amenuise les risques et favorise l'harmonie entre partenaires et utilisateurs ;
- e) Le recours aux entrepreneurs de la Côte-de-Beaupré, tel que le demande le *Séminaire*, garantit des retombées économiques substantielles pour la région ;
- f) Répondre aux besoins énergétiques du Québec pour la décarbonation de notre économie et l'électrification des transports fait de ce projet un levier d'envergure dans notre lutte collective aux changements climatiques ;
- g) Le projet contribue au maintien des activités économiques. La forte demande par temps froid oblige *Hydro-Québec* à demander aux grands consommateurs d'électricité de limiter leurs activités pour éviter les pannes, notamment à la *Station récréotouristique MSA*. Participer à la création d'une nouvelle source d'énergie propre est un pas dans la bonne direction ;
- h) Un tel projet peut également générer des opportunités économiques et touristiques pour la région. Les exemples du Massif du sud, dans la région de Bellechasse et du Mont Miller à Murdochville en Gaspésie sont probants. Leur offre touristique a bénéficié de la présence de parcs éoliens, qui suscitent l'admiration et l'émerveillement des visiteurs ;
- i) Pour suivre sur le point précédent, un projet d'aménagement d'un nouveau sentier de ski de fond sur la *Seigneurie* afin de permettre aux skieurs d'observer le futur parc éolien figure dans nos plans d'avenir.

CONCLUSION

On ne se trompe jamais lorsqu'on s'en tient à notre mission initiale. Celle du *Séminaire* remonte à des temps ancestraux et se veut, somme toute, fort simple.

Le fondateur a fait l'acquisition de la *Seigneurie* pour assurer notre subsistance et celles de nos œuvres, tant culturelles, patrimoniales que caritatives. Lorsqu'il a légué la responsabilité du territoire au *Séminaire*, son message était implicite : protégez la terre, respectez-la, voyez à sa pérennité et elle vous le rendra au centuple.

Cette mission, empreinte d'une sagesse implacable, nous l'avons perpétuée au fil des siècles et encore aujourd'hui, la volonté de saint François de Laval se matérialise au quotidien.

Nous avons assuré l'intendance de la ressource avec parcimonie, à des fins alimentaires et pour soutenir notre communauté, nos concitoyens indigents comme nos universitaires. Nous avons protégé notre patrimoine aussi bien religieux que culturel, nous avons tendu la main à ceux qui en avaient besoin et nous continuerons de le faire, comme nous le demande notre mission à titre d'organisme de bienfaisance.

Dans l'esprit de conservation qui a animé nos prédécesseurs, nous avons aussi soutenu la relève scientifique dans l'espoir que le fruit de ses recherches profite à l'ensemble de la collectivité, mais aussi qu'il contribue à la perpétuité de notre trésor, la *Seigneurie*.

Aujourd'hui, il nous apparaît clair que la résolution de notre fondateur a pris racine dans le terreau fertile de ce que nous désignons maintenant comme le développement durable.

En cette époque où cette notion prend l'importance d'une valeur fondamentale, l'appui indéfectible du *Séminaire* au *Projet éolien Des Neiges – Secteur Sud* y trouve sa justification profonde.

Nous espérons que les autorités du BAPE prendront en considération l'apport du *Séminaire* lors de la création du territoire de la *Station Mont Sainte-Anne (MSA)* ainsi que sa volonté de collaborer avec le milieu d'accueil pour trouver des projets intéressants et structurants, entre autres pour les adeptes de ski de fond et de plein air de la région.

Que ce soit le fait d'avoir déjà cédé un bloc de terrain forestier d'une superficie de près de 22 km², soit une bande de terrain ayant en moyenne 2,2 kilomètres de largeur sur 10,0 kilomètres en longueur, afin de permettre l'élargissement du territoire de la *Station Mont Sainte-Anne (MSA)* et l'accroissement de son offre récréotouristique, ou par la création d'une piste de ski de fond supplémentaire sur la *Seigneurie*, nous croyons que le *Projet de parc éolien Des Neiges – Secteur sud* représente une belle opportunité de diversification économique et touristique, tout en contribuant à la mise en valeur de la beauté inégalée de notre territoire.

ANNEXE

Les terrains cédés par le Séminaire de Québec lors de l'établissement de la station du Mont Sainte-Anne sont ceux **ombragés en jaune** sur la carte ci-dessous.

